

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1796

2 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>AAE Wagon Finance S.A.</b> .....	<b>86193</b>	<b>Compagnie des Trois Collines S.A.</b> .....	<b>86203</b>
<b>Akir Finances</b> .....	<b>86207</b>	<b>Compagnie des Trois Collines Spf S.A.</b> ...	<b>86203</b>
<b>Alata Investment S.A.</b> .....	<b>86194</b>	<b>Corbis S.A.</b> .....	<b>86202</b>
<b>Annaba S.A.</b> .....	<b>86194</b>	<b>Costa dei Fiori S.A.</b> .....	<b>86192</b>
<b>AP3 Holding S.à r.l.</b> .....	<b>86194</b>	<b>Crystalrose S.A.</b> .....	<b>86202</b>
<b>AP3m Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>86195</b>	<b>Daura S.A.</b> .....	<b>86195</b>
<b>Aqua-Med Holding, S.à r.l.</b> .....	<b>86195</b>	<b>Daxa S.A.</b> .....	<b>86206</b>
<b>A.R.I. Invest S.A.</b> .....	<b>86193</b>	<b>D.Code Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>86206</b>
<b>Arizona Investments S.A.</b> .....	<b>86195</b>	<b>De Butzeneck</b> .....	<b>86207</b>
<b>Atrium Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>86196</b>	<b>De Butzeneck</b> .....	<b>86207</b>
<b>BBE Investments S.A.</b> .....	<b>86197</b>	<b>Digital Consulting Company S.A.</b> .....	<b>86206</b>
<b>Bergem Immo S.A.</b> .....	<b>86197</b>	<b>DLSI Luxembourg S.A.</b> .....	<b>86207</b>
<b>Bernsteintopia S.à r.l.</b> .....	<b>86198</b>	<b>Edilcom S.A.</b> .....	<b>86208</b>
<b>Bisectra</b> .....	<b>86198</b>	<b>Edilcom S.A.</b> .....	<b>86208</b>
<b>Bisectra</b> .....	<b>86198</b>	<b>Edvima S.A.</b> .....	<b>86197</b>
<b>Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>86196</b>	<b>Fordella S.A., SPF</b> .....	<b>86208</b>
<b>Boutique NO 7 s.à r.l.</b> .....	<b>86197</b>	<b>Freiburg Capital Development S.A.</b> .....	<b>86198</b>
<b>Brilli Invest S.A.</b> .....	<b>86199</b>	<b>Frin Participations S.A.</b> .....	<b>86208</b>
<b>B &amp; R Luxembourg S.A.</b> .....	<b>86196</b>	<b>Gex Investissements S.à r.l.</b> .....	<b>86208</b>
<b>Cape Grace Holding S.A.</b> .....	<b>86199</b>	<b>Green Flash S.A.</b> .....	<b>86162</b>
<b>Cape Grace Holding S.A.</b> .....	<b>86199</b>	<b>Groupe Medi Contract S.A.</b> .....	<b>86193</b>
<b>Cape Grace Holding S.A.</b> .....	<b>86200</b>	<b>Hottinger Financial S.A.</b> .....	<b>86202</b>
<b>Casolux S.A.</b> .....	<b>86200</b>	<b>Immocan S.A.</b> .....	<b>86199</b>
<b>CGLux S. à r.l.</b> .....	<b>86200</b>	<b>Lestia International S.A.</b> .....	<b>86201</b>
<b>Chapeau Moderne Entreprise de Toiture S.à r.l.</b> .....	<b>86200</b>	<b>Mayroy</b> .....	<b>86191</b>
<b>Chrysler Investments S.A.</b> .....	<b>86200</b>	<b>Momo International S.A.</b> .....	<b>86206</b>
<b>Cit International S.A.</b> .....	<b>86201</b>	<b>Titan Series Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>86196</b>
<b>Cit International S.A.</b> .....	<b>86201</b>	<b>Whiskey 2 Holding S.à r.l.</b> .....	<b>86192</b>
<b>Cit International S.A.</b> .....	<b>86202</b>	<b>Wisley S.A.</b> .....	<b>86191</b>
<b>Cit International S.A.</b> .....	<b>86201</b>	<b>YBL S.A.</b> .....	<b>86193</b>
<b>C&amp;M Company S.A.</b> .....	<b>86194</b>	<b>YBL S.A.</b> .....	<b>86192</b>

**Green Flash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.431.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten on the twelfth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in RAMBROUCH (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Mr Teow Tzing CHUA, with address at 26, Jalan Lempeng, Regent Park, #0618, Singapore 128805;
- Mr Richard IVIMEY-COOK, with address at 10, The Chestnuts, Abingdon, Oxon, OX14 3YN United Kingdom;
- Mr David MARKS, with address at Oakdene, Greenfields Lane, Rowton, Chester, CH3 6AU United Kingdom;
- Mr Hervé PASSOT, with address at 38 bis boulevard d'Argenson, 92200 Neuilly, France;
- Mr Claude PUECH, with address at 3, rue des Vanneaux, 91160 Ballainvilliers, France;
- Mr Michel DUROCHAT, with address at 2, rue de l'Aubépine, 49124 Saint-Barthélémy d'Anjou, France;
- Mr Jeff MILES, with address at Juniper House, Wick's Orchard, West Hanney, Oxfordshire, OX12 0LQ, United Kingdom;
- Mr Mark REES, with address at 8 Kenwick Close, Great Sutton, Cheshire, CH66 2HY, United Kingdom;
- Mr Seng Gey LEE, with address at 48 Meyer Road # 15-50 Singapore 437872;
- Mr John LOWE, with address at 6, avenue Maréchal Joffre, 78170 La Celle St. Cloud, France;
- Mr Peter WHITE, with address at Bella Parc, Tremeirchion, St Asaph, Denbighshire, LL17 0UH, United Kingdom;
- Mrs Siew Chin ONG, with address at 26, Jalan Lempeng, Regent Park, #0618 Singapore 128805;
- Mrs Julie REES, with address at 8 Kenwick Close, Great Sutton, Cheshire, CH66 2HY, United Kingdom;
- Mr Helmut NOLLER, with address at Elchweg 31, D 73434 Aalen, Germany;
- Mr Robert VOLLMERS, with address at Johann-Strauss-Str 19a, 85591 Vaterstetten, Germany;
- Mr Mario LEDIG, with address at Hans-Riedl-Str. 9, 85622 Feldkirchen, Germany;
- Mr Volker BROCKMEYER, with address at Paradiesstrasse 1b, 97273 Kürnach, Germany;
- Mrs Sandra BODAC, with address at Hugo-Donder-Strasse 1, 37133 Friedland/Lichtenhagen, Germany;
- Mr Hubertus DORNIEDEN, with address at Jacob-Henle-Strasse 18, 37075 Göttingen, Germany;
- Prof. Annegret MÜLLER-DORNIEDEN, with address at Jacob-Henle-Strasse 18, 37075 Göttingen, Germany;
- Mrs Petra LEDIG, with address at Hans-Riedl-Str. 9, 85622 Feldkirchen, Germany;
- Mrs Ute BROCKMEYER, with address at Paradiesstrasse 1b, 97273 Kürnach, Germany;
- Mr Ian ALCOCK, with address at The Old Forge, West Meon, Petersfield, Hants GU32 1JL, United Kingdom;
- Mr Steve SHAW, with address at Pen Cefn, Llansannan, Denbigh, Denbighshire, North Wales LL16 5NS, United Kingdom;
- Arpsund, a company governed by Swedish law, with registered office at Jungmansgatan, 12, 211 19 Malmo, Sweden;
- Mr Markus EHBRECHT, with address at Perlacher Str. 8, 81539 Munich, Germany;
- Candover 2001 GmbH & Co. KG, represented by Deutsche Candover (Managing Limited Partner) GmbH, a German investment fund having its address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany;
- Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

Candover Investment plc, a public limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, a private company existing under the laws of United-Kingdom, having its registered office at 2<sup>nd</sup> floor, Queensway House, Hilgrove Street, St Helier, Jersey, JE1 1ES, Channel Islands, United Kingdom;

Arkadien Verwaltungs KG, Stumpfe Eiche 36, D-37077 Göttingen, Germany, Registration number HRA 200154;

Eye 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three million one hundred and twenty-one thousand six hundred euro (EUR 3,121,600.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111137;

Each of them represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; such proxies, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Green Flash S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

### Chapter II. - Capital, Shares, Profit participating rights (Parts Bénéficiaires)

**Art. 5. Issued Capital, Profit participating rights (parts bénéficiaires)**

5.1. The issued capital of the Company is set at four hundred fifty-eight thousand seven hundred eighty-one euros (EUR 458,781.-) divided into three hundred ninety thousand (390,000) class A shares, five hundred seventy-six (576) class B shares, and sixty-eight thousand two hundred five (68,205) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-)

each, all of which are fully paid up. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2. In addition to the shares representing the share capital, the Company has issued four hundred twenty-five (425) class B profit participating rights (parts bénéficiaires) (the “B PPRs”) and forty thousand seven hundred ninety-six (40,796) class C profit participating rights (parts bénéficiaires) (the “C PPRs”, and together with the B PPRs, the “PPRs”), all of which are fully paid up.

The class B shares and the B PPRs shall collectively be referred to as the “B Securities”.

The class C shares and the C PPRs shall collectively be referred to as the “C Securities”

#### **Art. 6. Shares, Profit participating rights (parts bénéficiaires).**

6.1. Each share of any class of shares entitles to one vote.

The PPRs shall not be entitled to voting rights nor to other shareholders’ rights in the Company.

6.2. The shares will be in the form of registered shares only.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders’ register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders’ register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders’ register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders’ register by a declaration of transfer entered into the shareholders’ register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders’ register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

6.3. The PPRs will be issued in registered form only.

The PPRs are freely transferable.

Each PPR is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of PPRs, the creditors and debtors of pledged PPRs must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A PPR register, which may be examined by any holder of PPR, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each holder of PPRs and the indication of the number and class (if any) of PPRs held, the indication of the payments made on the PPRs as well as the transfers of PPRs and the dates thereof. Each Holder of PPRs will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered PPRs will result from the recordings in the PPR register.

Any transfer of PPRs will be registered in the PPR register by a declaration of transfer entered into the PPR register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the PPR register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

6.4. In the event that more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company is sold to a third party purchaser, the purchase price of the class A shares, the B Securities and the C Securities shall be determined in accordance with the rules governing the allocation of liquidation proceeds as set out in article 31.

#### **Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital, Preferential subscription right.**

7.1. The authorised capital of the Company is set at four million five hundred eighty-seven thousand eight hundred ten euro (EUR 4,587,810.-) divided into class A shares, class B shares and/or class C shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding, provided that, if and for so long the Company has issued several classes of shares and the capital is increased by the issue of new shares of only one class, the preemptive right of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days. Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

7.3. In case of a capital increase or a capital reduction, the holders of PPRs shall be entitled to:

(i) subscribe for additional PPRs of the same class and in the same proportion as the new shares to be issued and for the same consideration as shares of the corresponding class;

(ii) tender for redemption its PPRs of the same class and in the same proportion as the shares to be redeemed and for the same consideration as shares of the corresponding class.

The PPRs are not entitled to preferential subscription right for shares in the Company.

**Art. 8. Acquisition of own shares and Profit participating rights (parts bénéficiaires).** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may acquire its own PPRs on the same conditions as the acquisition of own shares.

### Chapter III. - Board of Directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years, provided always that for so long as class A shares will be in issue, the holders of the class A shares shall be entitled to propose a list of candidates from which at least two (2) directors shall be appointed (the "Class A Directors"). The other directors of the Company will be qualified as "Class B Directors".

The directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders, provided always that the re-appointment of directors or the appointment of replacing directors shall comply with the foregoing provision.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead in accordance with this article 9.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.



**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if Class A Directors and Class B Directors have been appointed by the general meeting of shareholders, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint a chairman (the "Chairman") from among the Class A Directors. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office.

However, if Class A Directors and Class B Directors have been appointed by the general meeting of shareholders, a quorum shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors including at least one (1) Class A Director.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting, provided that if and for so long Class A Directors have been appointed by the general meeting of shareholders, no decision shall be adopted unless one (1) Class A Director has voted in favor. Without prejudice to the foregoing provision, in the event that one half (1/2) of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting vote in favor of or against a decision, the Chairman shall have a casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, his successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent approved auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual consent.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the last Friday of May at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 25. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders, it being understood that a share of any class of shares shall be entitled to one vote.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;



- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 28. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) and/or the holders of PPRs, it being understood that in the case a distribution is made, such distribution shall be allocated in the following order of priority:

- (a) first, one hundred per cent (100%) of the distribution shall be allocated to the holders of the class A shares (on a pro rata basis) until such distribution (together with all other distributions made on the class A shares since the incorporation of the Company) amounts, on a cumulative basis, to one hundred twenty-seven million five hundred thousand euros (EUR 127,500,000.-), increased by a ten per cent (10%) annual interest amount, compounded annually, accruing on a daily basis as from 1<sup>st</sup> January 2013 on any undistributed portion of such amount (as it may vary from time to time), less all distributions received by the holders of class A shares directly from Eye 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111138 (“Eye 2”) in their capacity as shareholders of Eye 2 (i.e., by way of distributions of dividends, including profits, reserves and share premium, redemption of shares, or liquidation proceeds) (the “A Shares Priority Amount”) it being agreed that, in the event that new shares would be issued by the Company and subscribed by holders of class A shares, the amount of one hundred twenty-seven million five hundred thousand euros (EUR 127,500,000.-) referred to above shall be increased by the subscription price of such new class A shares subscribed by holders of class A shares;

(b) second, one hundred per cent (100%) of the distribution shall be allocated to the holders of the B Securities (on a pro rata basis) until such distribution (together with all other distributions made on the B Securities since the incorporation of the Company) amounts, on a cumulative basis, to one million six hundred forty-two thousand six hundred ninety euros (EUR 1,642,690.-) (the “B Securities Priority Amount”); and

(c) after allocation in full of the dividend entitlements under paragraphs (a) and (b) above, the distribution shall be allocated simultaneously to the holders of the C Securities and to the holders of the class A shares, as follows:

(i) to the holders of the C Securities (on a pro rata basis), up to an amount equal to the aggregate of (a) twenty-two per cent (22%) of the remaining distribution amount and (b) twenty-two per cent (22%) of the amount of all distributions received by the holders of class A shares directly from Eye 2 in their capacity as shareholders of Eye 2 (i.e., by way of distributions of dividends, including profits, reserves and share premium, redemption of shares, or liquidation proceeds) which have not been taken into account for the purpose of computing the A Shares Priority Amount (the “C Securities Priority Amount”); and

(ii) for the remaining amount, to the holders of the class A shares (on a pro rata basis) (the “A Shares Subsequent Amount”).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets of the Company available after (i) settlement of all the Company’s debts and liabilities towards creditors (whether by way of payment or by making reasonable provision for payment thereof) and (ii) repayment of the nominal value of the shares in the Company then in issue and repayment of the subscription price of the PPRs then in issue (the “Liquidation Proceeds”) shall be applied in the following order of priority:

(a) first, the Liquidation Proceeds shall be allocated to the holders of class A shares (on a pro rata basis) up to the payment of the A Shares Priority Amount, provided that such amount shall be reduced by all distributions made on the class A shares since the incorporation of the Company;

(b) second, to the holders of the B Securities (on a pro rata basis) up to the payment of the B Securities Priority Amount, provided that such amount shall be reduced by all distributions made on the B Securities since the incorporation of the Company and provided that if the aggregate of (i) all distributions made by the Company since its incorporation and (ii) the Liquidation Proceeds, does not exceed the amount of one hundred forty million euros (EUR 140,000,000.-), then no payment shall be made to the holders of the B Securities and all Liquidation Proceeds shall be allocated to the holders of class A shares (on a pro rata basis) exclusively; and

(c) after payment in full of the amounts set forth in paragraphs (a) and (b) above, any remaining Liquidation Proceeds shall be allocated simultaneously to the holders of the C Securities and to the holders of the class A shares, as follows:

(i) to the holders of the C Securities (on a pro rata basis), up to the payment of the C Securities Priority Amount; and

(ii) to the holders of the class A shares (on a pro rata basis), up to the payment of the A Shares Subsequent Amount;

provided that if the aggregate of (i) all distributions made by the Company since its incorporation and (ii) the Liquidation Proceeds, does not exceed the amount of one hundred forty million euros (EUR 140,000,000.-), then no payment shall be made to the holders of the C Securities and all Liquidation Proceeds shall be allocated to the holders of class A shares (on a pro rata basis) exclusively.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company’s shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as, where applicable, a share premium, has been one hundred per cent (100%) subscribed and paid in as follows:

Mr Teow Tzing CHUA, prenamed, declared to subscribe sixty-five (65) class B shares and four thousand six hundred twenty-four (4,624) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of four thousand six hundred eighty-nine euros (EUR 4,689.-) by a contribution in cash in an amount of four thousand six hundred eighty-nine euros (EUR 4,689.-);

Mr Richard IVIMEY-COOK, prenamed, declared to subscribe sixty-five (65) class B shares and five thousand eight hundred ninety-nine (5,899) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of five thousand nine hundred sixty-four euros (EUR 5,964.-) by a contribution in cash in an amount of five thousand nine hundred sixty-four euros (EUR 5,964.-);

Mr David MARKS, prenamed, declared to subscribe one hundred twenty-eight (128) class B shares and nine thousand one hundred twenty-six (9,126) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of nine thousand two hundred fifty-four euros (EUR 9,254.-) by a contribution in cash in an amount of nine thousand two hundred fifty-four euros (EUR 9,254.-);

Mr Hervé PASSOT, prenamed, declared to subscribe eighty-two (82) class B shares and five thousand eight hundred eighty-six (5,886) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of five thousand nine hundred sixty-eight euros (EUR 5,968.-) by a contribution in cash in an amount of five thousand nine hundred sixty-eight euros (EUR 5,968.-);

Mr Claude PUECH, prenamed, declared to subscribe sixteen (16) class B shares and one thousand one hundred fifty-six (1,156) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one thousand one hundred seventy-two euros (EUR 1,172.-) by a contribution in cash in an amount of one thousand one hundred seventy-two euros (EUR 1172.-);

Mr Michel DUROCHAT, prenamed, declared to subscribe thirty-two (32) class B shares and two thousand three hundred twelve (2,312) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of two thousand three hundred forty-four euros (EUR 2,344.-) by a contribution in cash in an amount of two thousand three hundred forty-four euros (EUR 2,344.-);

Mr Jeff MILES, prenamed, declared to subscribe thirteen (13) class B shares and nine hundred twenty-five (925) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of nine hundred thirty-eight euros (EUR 938.-) by a contribution in cash in an amount of nine hundred thirty-eight euros (EUR 938.-);

Mr Mark REES, prenamed, declared to subscribe eleven (11) class B shares and one thousand three hundred thirty-three (1,333) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one thousand three hundred forty-four euros (EUR 1,344.-) by a contribution in cash in an amount of one thousand three hundred forty-four euros (EUR 1,344.-);

Mr Seng Gey LEE, prenamed, declared to subscribe sixteen (16) class B shares and one thousand six hundred fifty-six (1,656) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one thousand six hundred seventy-two euros (EUR 1,672.-) by a contribution in cash in an amount of one thousand six hundred seventy-two euros (EUR 1,672.-);

Mr John LOWE, prenamed, declared to subscribe sixty-five (65) class B shares and five thousand eight hundred ninety-nine (5,899) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of five thousand nine hundred sixty-four euros (EUR 5,964.-) by a contribution in cash in an amount of five thousand nine hundred sixty-four euros (EUR 5,964.-);

Mr Peter WHITE, prenamed, declared to subscribe fourteen (14) class B shares and one thousand four hundred seventy-one (1,471) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one thousand four hundred eighty-five euros (EUR 1,485.-) by a contribution in cash in an amount of one thousand four hundred eighty-five euros (EUR 1,485.-);

Mrs Siew Chin ONG, prenamed, declared to subscribe sixty-three (63) class B shares and four thousand five hundred two (4,502) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of four thousand five hundred sixty-five euros (EUR 4,565.-) by a contribution in cash in an amount of four thousand five hundred sixty-five euros (EUR 4,565.-);

Mrs Julie REES, prenamed, declared to subscribe six (6) class B shares and four hundred sixteen (416) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of four hundred twenty-two euros (EUR 422.-) by a contribution in cash in an amount of four hundred twenty-two euros (EUR 422.-);

Mr Helmut NOLLER, prenamed, declared to subscribe thirty-two (32) B PPRs and two thousand three hundred twelve (2,312) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand three hundred forty-four euros (EUR 2,344.-) by a payment in cash in an amount of two thousand three hundred forty-four euros (EUR 2,344.-);

Mr Robert VOLLMERS, prenamed, declared to subscribe sixty (60) B PPRs and four thousand two hundred sixty-two (4,262) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of four thousand three hundred twenty-two euros (EUR 4,322.-) by a payment in cash in an amount of four thousand three hundred twenty-two euros (EUR 4,322.-);

Mr Mario LEDIG, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred

eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Mr Volker BROCKMEYER, prenamed, declared to subscribe eighty-seven (87) B PPRs and six thousand one hundred eighty-three (6,183) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of six thousand two hundred seventy euros (EUR 6,270.-) by a payment in cash in an amount of six thousand two hundred seventy euros (EUR 6,270.-);

Mrs Sandra BODAC, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Mr Hubertus DORNIEDEN, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Prof. Annegret MÜLLER-DORNIEDEN, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C

PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Mrs Petra LEDIG, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Mrs Ute BROCKMEYER, prenamed, declared to subscribe forty-one (41) B PPRs and two thousand nine hundred forty-three (2,943) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-) by a payment in cash in an amount of two thousand nine hundred eighty-four euros (EUR 2,984.-);

Mr Ian ALCOCK, prenamed, declared to subscribe two thousand (2,000) C shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of two thousand euros (EUR 2,000.-) by payment in cash in an amount of two thousand euros (EUR 2,000);

Mr Steve SHAW, prenamed, declared to subscribe one thousand (1,000) C shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) by payment in cash in an amount of one thousand euros (EUR 1,000);

Mr Markus EHBRECHT, prenamed, declared to subscribe one thousand (1,000) C PPRs and to make payment in full of each of such PPRs for an aggregate amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) by payment in cash in an amount of one thousand euros (EUR 1,000);

Candover 2001 GmbH & Co. KG, prenamed, declared to subscribe six thousand three hundred forty-four (6,344) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one million seven hundred seventy-three thousand five hundred twenty-nine euros (EUR 1,773,529.-), including a share premium in the aggregate amount of one million seven hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-five euros (EUR 1,767,185.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe thirty-five thousand four hundred thirty-eight (35,438) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of nine million nine hundred seven thousand five hundred twelve euros (EUR 9,907,512.-), including a share premium in the aggregate amount of nine million eight hundred seventy-two thousand seventy-four euros (EUR 9,872,074.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe fifteen thousand seventy-three (15,073) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of four million two hundred fourteen thousand twenty-seven euros (EUR 4,214,027.-), including a share premium in the aggregate amount of four million one hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty-four euros (EUR 4,198,954.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe forty-eight thousand two hundred seventy-seven (48,277) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of thirteen million four hundred ninety-seven thousand eighteen euros (EUR 13,497,018.-), including a share premium in the aggregate amount of thirteen million four hundred forty-eight thousand seven hundred forty-one euros (EUR 13,448,741.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe four thousand seven hundred seventy-two (4,772) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one million three hundred thirty-three thousand nine hundred thirty-seven euros (EUR 1,333,937.-), including a share premium in the aggregate amount of one million three hundred twenty-nine thousand one hundred and sixty-five euros (EUR 1,329,165.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe three thousand three hundred sixty-two (3,362) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of nine hundred thirty-nine thousand eight hundred twenty euros (EUR 939,820.-), including a share premium in the aggregate amount of nine hundred thirty-six thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 936,458.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe twenty-six thousand one hundred eighty-eight (26,188) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of seven million three hundred twenty-one thousand four hundred ninety-four euros (EUR 7,321,494.-), including a share premium in the aggregate amount of seven million two hundred ninety-five thousand three hundred six euros (EUR 7,295,306.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe forty-five thousand seven hundred sixty-two (45,762) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of twelve million seven hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven euros (EUR 12,793,667.-), including a share premium in the aggregate amount of twelve million seven hundred forty-seven thousand nine hundred five euros (EUR 12,747,905.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe twenty-eight thousand eight hundred forty-five (28,845) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of eight million sixty-four thousand two hundred fifty-six euros (EUR 8,064,256.-), including a share premium in the aggregate amount of eight million thirty-five thousand four hundred eleven euros (EUR 8,035,411.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe sixteen thousand two hundred sixty-two (16,262) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of four million five hundred forty-six thousand five hundred thirteen euros (EUR 4,546,513.-), including a share premium in the aggregate amount of four million five hundred thirty thousand two hundred fifty-one euros (EUR 4,530,251.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe four thousand six hundred seven (4,607) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one million two hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty-two euros (EUR 1,287,962.-), including a share premium in the aggregate amount of one million two hundred eighty-three thousand three hundred fifty-five euros (EUR 1,283,355.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe nineteen thousand two hundred forty-eight (19,248) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of five million three hundred eighty-one thousand one hundred ninety euros (EUR 5,381,190.-), including a share premium in the aggregate amount of five million three hundred sixty-one thousand nine hundred forty-two euros (EUR 5,361,942.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Candover Investment plc, prenamed, declared to subscribe thirty-two thousand five hundred thirty-two (32,532) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of nine million ninety-five thousand twenty-three euros (EUR 9,095,023.-), including a share premium in the aggregate amount of nine million sixty-two thousand four hundred ninety-one euros (EUR 9,062,491.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, prenamed, declared to subscribe two thousand thirty-three (2,033) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of five hundred sixty-eight thousand four hundred eighty-seven euros (EUR 568,487.-), including a share premium in the aggregate amount of five hundred sixty-six thousand four hundred fifty-four euros (EUR 566,454.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.



Arkadien Verwaltungs KG, prenamed, declared to subscribe five thousand one hundred eighty (5,180) class A shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of one million four hundred forty-eight thousand two hundred seventy-one euros (EUR 1,448,271.-), including a share premium in the aggregate amount of one million four hundred forty-three thousand ninety-one euros (EUR 1,443,091.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Eye 1 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe ninety-six thousand seventy-seven (96,077) class A shares, five thousand (5,000) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and nine thousand three hundred eighty-one (9,381) C PPRs and to make payment in full of the nominal value of each of such shares and each such PPRs for an aggregate amount of twenty-six million eight hundred sixty-five thousand six hundred nineteen euros (EUR 26,865,619.-), including a share premium to be paid on the class A shares in the aggregate amount of twenty-six million seven hundred sixty-four thousand five hundred forty-two euros (EUR 26,764,542.-), by a contribution in kind consisting of a claim in the same amount owned by it.

Arpsund S.A., prenamed, declared to subscribe fifteen thousand (15,000) class C shares, with a nominal value of one euro each (EUR 1) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) by a contribution in cash in an amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-).

Each of Eye 1 S.à r.l., Candover 2001 GmbH & Co. KG, Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, Candover Investment plc, EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust and Arkadien Verwaltungs KG states that (i) there subsist no impediments to the free transferability of the contribution in kind made it to the Company without any restriction or limitation, and that (ii) instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the said contribution in kind to the Company.

The value of the contributions in kind is described in a valuation report drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises, and signed by Mr Alain Maechling on 22 June 2010, wherein the contributions in kind are described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind made in connection with each class of shares to be issued in remuneration does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the respective share classes and participation rights to be issued in counterpart."

The Report will remain attached to the present deed.

Evidence that the cash amount of ninety-five thousand six hundred twenty-one euros (EUR 95,621.-), corresponding to the aggregate amount of the contributions in cash, is at the disposal of the Company has been provided to the undersigned notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

As a result of the foregoing subscriptions all the class A shares, class B shares, and class C shares have been subscribed and fully paid up as follows:

Shareholder	Number of class A shares	Number of class B shares	Number of class C shares	Share premium paid on class A shares	Total subscription price
Teow Tzing CHUA . . . . .	-	65	4,624	-	4,689
Richard IVIMEY-COOK . . . . .	-	65	5,899	-	5,964
David MARKS . . . . .	-	128	9,126	-	9,254
Hervé PASSOT . . . . .	-	82	5,886	-	5,968
Claude PUECH . . . . .	-	16	1,156	-	1,172
Michel DUROCHAT . . . . .	-	32	2,312	-	2,344
Jeff MILES . . . . .	-	13	925	-	938
Mark REES . . . . .	-	11	1,333	-	1,344
Seng Gey LEE . . . . .	-	16	1,656	-	1,672
John LOWE . . . . .	-	65	5,899	-	5,964
Peter WHITE . . . . .	-	14	1,471	-	1,485
Siew Chin ONG . . . . .	-	63	4,502	-	4,565

Julie REES . . . . .	-	6	416	-	422
Ian ALCOCK . . . . .	-	-	2,000	-	2,000
Steve SHAW . . . . .	-	-	1,000	-	1,000
ARPSUND . . . . .	-	-	15,000	-	15,000
Candover 2001 GmbH & Co. KG . . . . .	6,344	-	-	1,767,185	1,773,529
Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, . . . . .	35,438	-	-	9,872,074	9,907,512
Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, . . . . .	15,073	-	-	4,198,954	4,214,027
Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, . . . . .	48,277	-	-	13,448,741	13,497,018
Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, . . . . .	4,772	-	-	1,329,165	1,333,937
Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, . . . . .	3,362	-	-	936,458	939,820
Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, . . . . .	26,188	-	-	7,295,306	7,321,494
Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership . . . . .	45,762	-	-	12,747,905	12,793,667
Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership . . . . .	28,845	-	-	8,035,411	8,064,256
Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership . . . . .	16,262	-	-	4,530,251	4,546,513
Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership . . . . .	4,607	-	-	1,283,355	1,287,962
Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership . . . . .	19,248	-	-	5,361,942	5,381,190
Candover Investment plc . . . . .	32,532	-	-	9,062,491	9,095,023
EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust . . . . .	2,033	-	-	566,454	568,487
Arkadien Verwaltungs KG . . . . .	5,180	-	-	1,443,091	1,448,271
Eye 1 S.à r.l. . . . .	96,077	-	5,000	26,764,542	26,865,619

All the B PPRs and all the C PPRs have been subscribed and fully paid up as follows:

PPR holder	Number of class B PPRs	Number of class C PPRs	Total subscription price
Helmut NOLLER . . . . .	32	2,312	2,344
Robert VOLLMERS . . . . .	60	4,262	4,322
Mario LEDIG . . . . .	41	2,943	2,984
Volker BROCKMEYER . . . . .	87	6,183	6,270
Sandra BODAC . . . . .	41	2,943	2,984
Hubertus DORNIEDEN . . . . .	41	2,943	2,984
Prof. Annegret MÜLLER-DORNIEDEN . . . . .	41	2,943	2,984
Petra LEDIG . . . . .	41	2,943	2,984
Ute BROCKMEYER . . . . .	41	2,943	2,984
Markus EHBRECHT . . . . .	-	1,000	1,000
Eye 1 S.à r.l. . . . .	-	9,381	9,381

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

*Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

*Resolutions of the general meeting of shareholders  
First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

*(i) as Class A Directors:*

- Mr Cyril Zivré, with professional address at 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, United Kingdom;
- Mr Nils Stoesser, with professional address at 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, United Kingdom;
- Mr John Lowe, with professional address at 25 avenue Pierre de Coubertin, 75647 Paris Cedex 13, France;
- Mr Richard Ivimey-Cook, with address at 10, The Chestnuts, Abingdon, Oxon, OX14 3YN United Kingdom; and

*(ii) as Class B Director:*

- Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à RAMBROUCH (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Teow Tzing CHUA, demeurant au 26, Jalan Lempeng, Regent Park, #0618, Singapour 128805;
- Monsieur Richard IVIMEY-COOK, demeurant au 10, The Chestnuts, Abingdon, Oxon, OX14 3YN Royaume-Uni;
- Monsieur David MARKS, demeurant à Oakdene, Greenfields Lane, Rowton, Chester, CH3 6AU Royaume-Uni;
- Monsieur Hervé PASSOT, demeurant au 38 bis boulevard d'Argenson, 92200 Neuilly, France;
- Monsieur Claude PUECH, demeurant au 3, rue des Vanneaux, 91160 Ballainvilliers, France;
- Monsieur Michel DUROCHAT, demeurant au 2, rue de l'Aubépine, 49124 Saint-Barthélémy d'Anjou, France;
- Monsieur Jeff MILES, demeurant à Juniper House, Wick's Orchard, West Hanney, Oxfordshire, OX12 0LQ, Royaume-Uni;
- Monsieur Mark REES, demeurant au 8 Kenwick Close, Great Sutton, Cheshire, CH66 2HY, Royaume-Uni;
- Monsieur Seng Gey LEE, demeurant au 48 Meyer Road # 15-50, Singapour 437872;
- Monsieur John LOWE, demeurant au 6, avenue Maréchal Joffre, 78170 La Celle St. Cloud, France;
- Monsieur Peter WHITE, demeurant à Bella Parc, Tremeirchion, St Asaph, Denbighshire, LL17 0UH, Royaume-Uni;
- Madame Siew Chin ONG, demeurant au 26, Jalan Lempeng, Regent Park, #0618, Singapour 128805;
- Madame Julie REES, demeurant au 8 Kenwick Close, Great Sutton, Cheshire, CH66 2HY, Royaume-Uni;
- Monsieur Helmut NOLLER, demeurant à Elchweg 31, D 73434 Aalen, Allemagne;
- Monsieur Robert VOLLMERS, demeurant à Johann-Strauss-Str 19a, 85591 Vaterstetten, Allemagne;
- Monsieur Mario LEDIG, demeurant à Hans-Riedl-Str. 9, 85622 Feldkirchen, Allemagne;
- Monsieur Volker BROCKMEYER, demeurant à Paradiesstrasse 1b, 97273 Kürnach, Allemagne;
- Madame Sandra BODAC, demeurant à Hugo-Donder-Strasse 1, 37133 Friedland/Lichtenhagen, Allemagne;
- Monsieur Hubertus DORNIEDEN, demeurant à Jacob-Henle-Strasse 18, 37075 Göttingen, Allemagne;

Professeur Annegret MÜLLER-DORNIEDEN, demeurant à Jacob-Henle-Strasse 18, 37075 Göttingen, Allemagne;  
Madame Petra LEDIG, demeurant à Hans-Riedl-Str. 9, 85622 Feldkirchen, Allemagne;  
Madame Ute BROCKMEYER, demeurant à Paradiesstrasse 1b, 97273 Kürnach, Allemagne;  
Monsieur Ian ALCOCK, demeurant à The Old Forge, West Meon, Petersfield, Hants GU32 1JL, Royaume-Uni;  
Monsieur Steve SHAW, demeurant à Pen Cefn, Llansannan, Denbigh, Denbighshire, North Wales LL16 5NS, Royaume-Uni;

Arpsund, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social à Jungmansgatan, 12, 211 19 Malmö, Suède;

Monsieur Markus EHBRECHT, demeurant à Perlacher Str. 8, 81539 Munich, Allemagne;

Candover 2001 GmbH & Co. KG, représenté par Deutsche Candover (Managing Limited Partner) GmbH, un fonds d'investissement allemand ayant son adresse à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne;

Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

Candover Investment plc, une public limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;

EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, une private company régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2<sup>nd</sup> floor, Queensway House, Hilgrove Street, St Helier, Jersey, JE1 1ES, Channel Islands, Royaume-Uni;

Arkadien Verwaltungs KG, ayant son siège social à Stumpfe Eiche 36, D-37077 Göttingen, Allemagne, numéro de Registre HRA 200154;

Eye 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois millions cent vingt et un mille six cents euros (EUR 3.121.600,-), dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111137;

Chacun représenté par Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration, lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Green Flash S.A.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

## Chapitre II. Capital, Actions, Parts bénéficiaires

### Art. 5. Capital Émis, Parts Bénéficiaires.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-un euros (EUR 458.781,-) divisé en trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions de catégorie A, cinq cent soixante-seize (576) actions de catégorie B, et soixante-huit mille deux cent cinq (68.205) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.2. En plus des actions formant le capital social, la Société a émis quatre cent vingt-cinq (425) parts bénéficiaires de catégorie B (les «PPR B») et quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (40.796) parts bénéficiaires de catégorie C (les «PPR C»), et ensemble avec les PPR B, les «PPR»), celles-ci étant entièrement libérées.

Les actions de catégorie B et les PPR B seront dénommés collectivement les «Titres B».

Les actions de catégorie C et les PPR C seront dénommés collectivement les «Titres C».

### Art. 6. Actions.

6.1. Chaque action de chaque catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les PPR ne donnent droit à aucune voix ni à aucun autre droit d'actionnaire dans la Société.

6.2. Les actions seront uniquement nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (le cas échéant), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter



et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Les PPR seront émis sous forme nominative uniquement.

Les PPR sont librement cessibles.

Chaque PPR est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires de PPR, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur PPR sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des PPR, qui pourra être consulté par tout détenteur de PPR, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque détenteur de PPR et l'indication du nombre et de la catégorie de ses PPR (le cas échéant), l'indication des paiements effectués sur ces PPR ainsi que les cessions des PPR avec leur date. Chaque détenteur de PPR notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des PPR nominatifs résultera des inscriptions dans le registre des PPR.

Toute cession de PPR sera inscrite dans le registre des PPR par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des PPR toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

6.4 Dans l'hypothèse où plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société serait vendu à un tiers acquéreur, le prix d'achat des actions de catégorie A, des Titres B et des Titres C sera déterminé conformément aux règles gouvernant l'attribution du boni de liquidation telles que fixées à l'article 31.

#### **Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social, Droit Préférentiel de Souscription.**

7.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix euros (EUR 4.587.810,-) divisé en actions de catégorie A, actions de catégorie B et/ou actions de catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent, à condition que, dans la mesure où, et pour aussi longtemps que, la Société a émis plusieurs catégories d'actions et où le capital est augmenté par l'émission de nouvelles actions d'une seule catégorie, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'actions des autres catégories ne puisse être exercé qu'après l'exercice de leur droit par les détenteurs d'actions de la catégorie dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours. Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

7.3. En cas d'augmentation ou de réduction de capital, les détenteurs de PPR auront le droit de:

(iii) souscrire des PPR supplémentaires de la même catégorie et dans la même proportion que les nouvelles actions à émettre et pour la même contrepartie que les actions de la catégorie correspondante;

(iv) demander le rachat de leurs PPR de même catégorie et dans la même proportion que les actions à racheter et pour la même contrepartie que les actions de la catégorie correspondante.

Les PPR ne donnent pas droit à un droit préférentiel de souscription d'actions de la Société.

**Art. 8. Rachat d'actions et de parts bénéficiaires.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

La Société peut racheter ses propres PPR dans les mêmes conditions que pour le rachat de ses propres actions.

### Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans, sous réserve qu'aussi longtemps que des actions de catégorie A sont en circulation, les détenteurs d'actions de catégorie A auront le droit de proposer une liste de candidats à partir de laquelle au moins deux (2) administrateurs devront être nommés (les «Administrateurs de Catégorie A»). Les autres administrateurs de la Société seront qualifiés d' «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs peuvent être réélus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, toujours à condition que la réélection d'administrateurs ou la nomination d'administrateurs remplaçants soit conforme à la disposition précédente.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration conformément au présent article 9.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs, Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration devra nommer un président (le «Président») parmi les Administrateurs de Catégorie A. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par

tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée dont au moins un (1) Administrateur de Catégorie A.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion, à condition qu'aussi longtemps que des Administrateurs de Catégorie A sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, aucune ne peut être adoptée à moins qu'un Administrateur de Catégorie A ait voté en sa faveur. Sous réserve de la disposition précédente, dans le cas où le moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion votent en faveur ou contre une décision, le Président aura une voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou

entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Administrateurs, Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il a à payer et tous frais raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentés de par ses fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle il n'a pas droit à indemnisation, exception faite des cas où sa responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Confidentialité.** Même après la cessation de son mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 18. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi de mai à 10h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence, Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu qu'une action de quelque catégorie qu'elle soit donne droit à une voix.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(d) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise;

ou

(e) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de



majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pourcent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) actionnaire(s) décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission à l'actionnaire (ou aux actionnaires) et/ou aux détenteurs de PPR, étant entendu que dans le cas où une distribution est effectuée, cette distribution devra être allouée selon l'ordre de priorité suivant:

(f) premièrement, cent pourcent (100%) de la distribution sera allouée aux détenteurs d'actions de catégorie A (au pro rata) jusqu'à ce que cette distribution (ensemble avec toutes les autres distributions effectuées sur les actions de catégorie A depuis la constitution de la Société) soit égale, sur une base cumulée, à cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 127.500.000,-), augmentés d'un montant d'intérêt annuel de dix pourcent (10%), capitalisé annuellement, courant sur une base quotidienne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur toute portion non distribuée de ce montant (tel qu'il peut varier occasionnellement), moins toutes les distributions reçues directement d'Eye 2 S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111138 («Eye 2») par les détenteurs d'actions de catégorie A en leur qualité d'actionnaires d'Eye 2 (c'est-à-dire par voie de distributions de dividendes, incluant les profits, les réserves et la prime d'émission, le rachat d'actions ou le boni de liquidation) (le «Montant Prioritaire des Actions A»), étant convenu que, au cas où de nouvelles actions seraient émises par la Société et souscrites par les détenteurs d'actions de catégorie A, le montant de cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 127.500.000,-) ci-dessus mentionné sera augmenté du prix de souscription de ces nouvelles actions de catégorie A souscrites par les détenteurs d'actions de catégorie A;

(g) deuxièmement, cent pourcent (100%) de la distribution sera allouée aux détenteurs de Titres B (au pro rata) jusqu'à ce que cette distribution (ensemble avec toutes les autres distributions effectuées sur les Titres B depuis la constitution de la Société) soit égale, sur une base cumulée, à un million six cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.642.690,-) (le «Montant Prioritaires des Titres B»); et

(h) après attribution entière des dividendes au titre des paragraphes (a) et (b) ci-dessus, la distribution sera allouée simultanément aux détenteurs de Titres C et aux détenteurs d'actions de catégorie A:

(iii) aux détenteurs de Titres C (au pro rata), jusqu'à un montant égal au total de (a) vingt-deux pourcent (22%) du solde du montant à distribuer, et (b) vingt-deux pourcent (22%) du montant de toutes les distributions reçues directement d'Eye 2 par les détenteurs d'actions de catégorie A en leur qualité d'actionnaires d'Eye 2 (c'est-à-dire par voie de distributions de dividendes, incluant les profits, les réserves et la prime d'émission, le rachat d'actions, ou le boni de liquidation) qui n'ont pas été prises en compte lors du calcul du Montant Prioritaire des Actions A (le «Montant Prioritaire des Titres C»); et

(iv) pour le solde du montant, aux détenteurs d'actions de catégorie A (au pro rata) (le «Montant Prioritaire Ulérieur des Actions A»).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toutes autres personnes (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans le cas d'une liquidation, tous les actifs de la Société disponibles après (i) le règlement de toutes les dettes et passifs envers les créanciers (que ce soit par voie de paiement ou par voie d'une provision raisonnable en vue d'un tel paiement) et (ii) le remboursement de la valeur nominale des actions de la Société alors en circulation et le remboursement du prix de souscription des PPR alors en circulation (le «Boni de Liquidation») devront être alloués suivant l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, le Boni de Liquidation sera alloué aux détenteurs d'actions de catégorie A (au pro rata) jusqu'au paiement du Montant Prioritaire des Actions A, sous réserve que ce montant soit réduit de toutes les distributions effectuées sur les actions de catégorie A depuis la constitution de la Société;

(j) deuxièmement, aux détenteurs de Titres B (au pro rata) jusqu'au paiement du Montant Prioritaire des Titres B, sous réserve que ce montant soit réduit de toutes les distributions effectuées sur les Titres B depuis la constitution de la Société et sous réserve que, si le total de (i) toutes les distributions effectuées par la Société depuis sa constitution et (ii) le Boni de Liquidation n'excède pas le montant de cent quarante millions d'euros (EUR 140.000.000,-), alors aucun ne paiement ne sera effectué aux détenteurs de Titres B et tout le Boni de Liquidation sera exclusivement alloué aux détenteurs d'actions de catégorie A (au pro rata); et

(k) après paiement entier des montants décrits aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le solde du Boni de Liquidation sera alloué simultanément aux détenteurs de Titres C et aux détenteurs d'actions de catégorie A comme suit:

(i) aux détenteurs de Titres C (au pro rata) jusqu'au paiement du Montant Prioritaire des Titres C; et

(ii) aux actions de catégorie A (au pro rata), jusqu'au paiement du Montant Prioritaire Ulérieur des Actions A;

sous réserve que, si le total de (i) toutes les distributions effectuées par la Société depuis sa constitution et (ii) le Boni de Liquidation n'excède pas le montant de cent quarante millions d'euros (EUR 140.000.000,-), aucun paiement ne sera effectué aux détenteurs de Titres C et tout le Boni de Liquidation sera alloué exclusivement aux détenteurs d'actions de catégorie A (au pro rata).

## Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ainsi documentés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission le cas échéant, a été payée à cent pourcent (100%) en espèces comme suit:

Monsieur Teow Tzing CHUA, prénommé, a déclaré souscrire soixante-cinq (65) actions de catégorie B et quatre mille six cent vingt-quatre (4.624) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 4.689,-) par un apport en espèces d'un montant de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 4.689,-);

Monsieur Richard IVIMEY-COOK, prénommé, a déclaré souscrire soixante-cinq (65) actions de catégorie B et cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5.899) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de cinq mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 5.964,-) par un apport en espèces d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 5.964,-);

Monsieur David MARKS, prénommé, a déclaré souscrire cent vingt-huit (128) actions de catégorie B et neuf mille cent vingt-six (9.126) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de neuf mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 9.254,-) par un apport en espèces d'un montant de neuf mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 9.254,-);

Monsieur Hervé PASSOT, prénommé, a déclaré souscrire quatre-vingt-deux (82) actions de catégorie B et cinq mille huit cent quatre-vingt-six (5.886) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de cinq mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 5.968,-) par un apport en espèces d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 5.968,-);

Monsieur Claude PUECH, prénommé, a déclaré souscrire seize (16) actions de catégorie B et mille cent cinquante-six (1.156) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la

valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de mille cent soixante-douze euros (EUR 1.172,-) par un apport en espèces d'un montant de mille cent soixante-douze euros (EUR 1.172,-);

Monsieur Michel DUROCHAT, prénommé, a déclaré souscrire trente-deux (32) actions de catégorie B et deux mille trois cent douze (2.312) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de deux mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.344,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.344,-);

Monsieur Jeff MILES, prénommé, a déclaré souscrire treize (13) actions de catégorie B et neuf cent vingt-cinq (925) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de neuf cent trente-huit euros (EUR 938,-) par un apport en espèces d'un montant de neuf cent trente-huit euros (EUR 938,-);

Monsieur Mark REES, prénommé, a déclaré souscrire onze (11) actions de catégorie B et mille trois cent trente-trois (1.333) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 1.344,-) par un apport en espèces d'un montant de mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 1.344,-);

Monsieur Seng Gey LEE, prénommé, a déclaré souscrire seize (16) actions de catégorie B et mille six cent cinquante-six (1.656) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer

intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de mille six cent soixante-douze euros (EUR 1.672,-) par un apport en espèces d'un montant de mille six cent soixante-douze euros (EUR 1.672,-);

Monsieur John LOWE, prénommé, a déclaré souscrire soixante-cinq (65) actions de catégorie B et cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5.899) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de cinq mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 5.964,-) par un apport en espèces d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 5.964,-);

Monsieur Peter WHITE, prénommé, a déclaré souscrire quatorze (14) actions de catégorie B et mille quatre cent soixante et onze (1.471) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-) par un apport en espèces d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-);

Madame Siew Chin ONG, prénommée, a déclaré souscrire soixante-trois (63) actions de catégorie B et quatre mille cinq cent deux (4.502) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quatre mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 4.565,-) par un apport en espèces d'un montant de quatre mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 4.565,-);

Madame Julie REES, prénommée, a déclaré souscrire six (6) actions de catégorie B et quatre cent seize (416) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quatre cent vingt-deux euros (EUR 422,-) par un apport en espèces d'un montant de quatre cent vingt-deux euros (EUR 422,-);

Monsieur Helmut NOLLER, prénommé, a déclaré souscrire trente-deux (32) PPR B et deux mille trois cent douze (2.312) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.344,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.344,-);

Monsieur Robert VOLLMERS, prénommé, a déclaré souscrire soixante (60) PPR B et quatre mille deux cent soixante-deux (4.262) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de quatre mille trois cent vingt-deux euros (EUR 4.322,-) par un apport en espèces d'un montant de quatre mille trois cent vingt-deux euros (EUR 4.322,-);

Monsieur Mario LEDIG, prénommé, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Monsieur Volker BROCKMEYER, prénommé, a déclaré souscrire quatre-vingt-sept (87) PPR B et six mille cent quatre-vingt-trois (6.183) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de six mille deux cent soixante-dix euros (EUR 6.270,-) par un apport en espèces d'un montant de six mille deux cent soixante-dix euros (EUR 6.270,-);

Madame Sandra BODAC, prénommée, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Monsieur Hubertus DORNIEDEN, prénommé, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Professeur Annegret MÜLLER-DORNIEDEN, prénommée, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille

neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Madame Petra LEDIG, prénommée, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Madame Ute BROCKMEYER, prénommée, a déclaré souscrire quarante et un (41) PPR B et deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-) par un apport en espèces d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.984,-);

Monsieur Ian ALCOCK, prénommé, a déclaré souscrire deux mille (2.000) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de deux mille euros (EUR 2.000,-), par un apport en espèces d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-);

Monsieur Steve SHAW, prénommé, a déclaré souscrire mille (1.000) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de mille euros (EUR 1.000,-), par un apport en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-);

Monsieur Markus EHBRECHT, prénommé, a déclaré souscrire mille (1.000) PPR C et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de mille euros (EUR 1.000,-) par un apport en espèces d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-);

Candover 2001 GmbH & Co. KG, prénommé, a déclaré souscrire six mille trois cent quarante-quatre (6.344) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total d'un million sept cent soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf euros (EUR 1.773.529,-), incluant une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.767.185,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire trente-cinq mille quatre cent trente-huit (35.438) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de neuf millions neuf cent sept mille cinq cent douze euros (EUR 9.907.512,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de neuf millions huit cent soixante-douze mille soixante-quatorze euros (EUR 9.872.074,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire quinze mille soixante-treize (15.073) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quatre millions deux cent quatorze mille vingt-sept euros (EUR 4.214.027,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 4.198.954,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire quarante-huit mille deux cent soixante-dix-sept (48.277) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-huit euros (EUR 13.497.018,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de treize millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante et un euros (EUR 13.448.741,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire quatre mille sept cent soixante-douze (4.772) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total d'un million trois cent trente-trois mille neuf cent trente-sept euros (EUR 1.333.937,-), incluant une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent vingt-neuf mille cent soixante-cinq euros (EUR 1.329.165,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire trois mille trois cent soixante-deux (3.362) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de neuf cent trente-neuf mille huit cent vingt euros (EUR 939.820,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de neuf cent trente-six mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 936.458,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire vingt-six mille cent quatre-vingt-huit (26.188) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de sept millions trois cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 7.321.494,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de sept millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent six euros (EUR 7.295.306,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire quarante-cinq mille sept cent soixante-deux (45.762) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de douze millions sept cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-sept euros (EUR 12.793.667,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de douze millions sept cent quarante-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 12.747.905,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund US No. 2 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire vingt-huit mille huit cent quarante-cinq (28.845) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de huit millions soixante-quatre mille deux cent cinquante-six euros (EUR 8.064.256,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de huit millions trente-cinq mille quatre cent onze euros (EUR 8.035.411,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire seize mille deux cent soixante-deux (16.262) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quatre millions cinq cent quarante-six mille cinq cent treize euros (EUR 4.546.513,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cinq cent trente mille deux cent cinquante et un euros (EUR 4.530.251,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire quatre mille six cent sept (4.607) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 1.287.962,-), incluant une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 1.283.355,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, prénommé, a déclaré souscrire dix-neuf mille deux cent quarante-huit (19.248) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 5.381.190,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent soixante et un mille neuf cent quarante-deux euros (EUR 5.361.942,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Candover Investment plc, prénommé, a déclaré souscrire trente-deux mille cinq cent trente-deux (32.532) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de neuf millions quatre-vingt-quinze mille vingt-trois euros (EUR 9.095.023,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de neuf millions soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 9.062.491,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, prénommé, a déclaré souscrire deux mille trente-trois (2.033) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de cinq cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 568.487,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 566.454,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Arkadien Verwaltungs KG, prénommé, a déclaré souscrire cinq mille cent quatre-vingts (5.180) actions de catégorie A, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total d'un million quatre cent quarante-huit mille deux cent soixante et onze euros (EUR 1.448.271,-), incluant une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent quarante trois mille quatre-vingt-onze euros (EUR 1.443.091,-), par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Eye 1 S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire quatre-vingt-seize mille soixante-dix-sept (96.077) actions de catégorie A, cinq mille (5.000) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et neuf mille trois cent quatre-vingt-un (9.381) PPR C, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions et payer intégralement chacun de ces PPR pour un montant total de vingt-six millions huit cent soixante-cinq mille six cent dix-neuf euros (EUR 26.865.619,-), incluant une prime d'émission devant être payée sur les actions de catégorie A d'un montant total de vingt-six millions sept cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 26.764.542,-) par un apport en nature consistant en une créance du même montant qu'il détient;

Arpsund S.A., prénommée, a déclaré souscrire quinze mille (15.000) actions de catégorie C, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces actions pour un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-), par un apport en espèces d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Chacun de Eye 1 S.à r.l., Candover 2001 GmbH & Co. KG, Candover 2001 Fund UK No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 2 Limited



Partnership, Candover 2001 Fund US No. 3 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 4 Limited Partnership, Candover 2001 Fund US No. 5 Limited Partnership, Candover Investment plc, EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust and Arkadien Verwaltungs KG a déclaré que (i) il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de l'apport en nature fait par lui/elle à la Société sans aucune restriction ou limitation, et (ii) des instructions ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de cet apport en nature à la Société.

La valeur de chaque apport en nature est décrite dans un rapport d'évaluation établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Monsieur Alain Maechling le 22 juin 2010, dans lequel l'apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre revue, rien n'est venu à notre attention qui nous permette de croire que la valeur globale de l'apport en nature effectué en rémunération de chaque catégorie d'actions à émettre ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentés de la prime d'émission, des catégories d'actions et des parts bénéficiaires respectives devant être émises en contrepartie».

Le Rapport restera annexé au présent acte.

La preuve que les espèces d'un montant de quatre-vingt-quinze mille six cent vingt et un euros (EUR 95.621,-), correspondant au montant total des apports en espèces, sont à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En conséquence des souscription ci-dessus, toutes les actions de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie A	Nombre d'actions de catégorie B	Nombre d'actions de catégorie A	Prime d'émission versée sur les actions de catégorie A	Prix de souscription total
Teow Tzing CHUA . . . . .	-	65	4.624	-	4.689
Richard IVIMEY-COOK . . . . .	-	65	5.899	-	5.964
David MARKS . . . . .	-	128	9.126	-	9.254
Hervé PASSOT . . . . .	-	82	5.886	-	5.968
Claude PUECH . . . . .	-	16	1.156	-	1.172
Michel DUROCHAT . . . . .	-	32	2.312	-	2.344
Jeff MILES . . . . .	-	13	925	-	938
Mark REES . . . . .	-	11	1.333	-	1.344
Seng Gey LEE . . . . .	-	16	1.656	-	1.672
John LOWE . . . . .	-	65	5.899	-	5.964
Peter WHITE . . . . .	-	14	1.471	-	1.485
Siew Chin ONG . . . . .	-	63	4.502	-	4.565
Julie REES . . . . .	-	6	416	-	422
Ian ALCOCK . . . . .	-	-	2.000	-	2.000
Steve SHAW . . . . .	-	-	1.000	-	1.000
ARPSUND . . . . .	-	-	15.000	-	15.000
Candover 2001 GmbH & Co. KG . . . . .	6.344	-	-	1.767.185	1.773.529
Candover 2001 Fund UK No. 1 Limite Partnership, . . . . .	35.438	-	-	9.872.074	9.907.512
Candover 2001 Fund UK No. 2 Limited Partnership, . . . . .	15.073	-	-	4.198.954	4.214.027
Candover 2001 Fund UK No. 3 Limited Partnership, . . . . .	48.277	-	-	13.448.741	13.497.018
Candover 2001 Fund UK No. 4 Limited Partnership, . . . . .	4.772	-	-	1.329.165	1.333.937
Candover 2001 Fund UK No. 5 Limited Partnership, . . . . .	3.362	-	-	936.458	939.820
Candover 2001 Fund UK No. 6 Limited Partnership, . . . . .	26.188	-	-	7.295.306	7.321.494
Candover 2001 Fund US No. 1 Limited Partnership, . . . . .	45.762	-	-	12.747.905	12.793.667

86190

Partnership . . . . .					
Candover 2001 Fund US No. 2 Limited					
Partnership . . . . .	28.845	-	-	8.035.411	8.064.256
Candover 2001 Fund US No. 3 Limited					
Partnership . . . . .	16.262	-	-	4.530.251	4.546.513
Candover 2001 Fund US No. 4 Limited					
Partnership . . . . .	4.607	-	-	1.283.355	1.287.962
Candover 2001 Fund US No. 5 Limited					
Partnership . . . . .	19.248	-	-	5.361.942	5.381.190
Candover Investment plc . . . . .	32.532	-	-	9.062.491	9.095.023
EES Trustees International Limited As Trustee of Candover 2001 Employee					
Benefit Trust . . . . .	2.033	-	-	566.454	568.487
Arkadien Verwaltungs KG . . . . .	5.180	-	-	1.443.091	1.448.271
Eye 1 S.à r.l. . . . .	96.077	-	5.000	26.764.542	26.865.619

Tous les PPR B et tous les PPR C ont été souscrits et entièrement payés comme suit:

Détenteur de PPR	Nombre de PPR de catégorie B	Nombre de PPR de catégorie B	Prix total de souscription
Helmut NOLLER . . . . .	32	2.312	2.344
Robert VOLLMERS . . . . .	60	4.262	4.322
Mario LEDIG . . . . .	41	2.943	2.984
Volker BROCKMEYER . . . . .	87	6.183	6.270
Sandra BODAC . . . . .	41	2.943	2.984
Hubertus DORNIEDEN . . . . .	41	2.943	2.984
Prof. Annegret MÜLLER-DORNIEDEN . . . . .	41	2.943	2.984
Petra LEDIG . . . . .	41	2.943	2.984
Ute BROCKMEYER . . . . .	41	2.943	2.984
Markus EHBRECHT . . . . .	-	1.000	1.000
Eye 1 S.à r.l. . . . .	-	9.381	9.381

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à cinq (5) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant être tenue en 2015:

(i) en tant qu'Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Cyril Zivré, ayant son adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, Royaume-Uni;
- Monsieur Nils Stoesser, ayant son adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, Royaume-Uni;
- Monsieur John Lowe, ayant son adresse professionnelle au 25 avenue Pierre de Coubertin, 75647 Paris Cedex 13, France;
- Monsieur Richard Ivimey-Cook, ayant son adresse au 10, The Chestnuts, Abingdon, Oxon, OX14 3YN Royaume-Uni; et

(ii) en tant qu'Administrateur de Catégorie B:

- Monsieur Frank Przygodda, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) comparant(s) connu(s) du notaire soussigné par son (leur) nom, prénom usuel, état et demeure, il(s) a (ont) signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2010. Relation: RED/2010/935. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099946/1660.

(100111929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Mayroy, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, administrateur de la Société, respectivement vice-présidente du Conseil d'Administration et administrateur-délégué a été modifiée et devra se lire comme suit:

Villas du Bochet, 18, CH-1815 CLARENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010092236/14.

(100101049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Wisley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 11 mars 2010, le mandat de Monsieur Matthijs BOGERS, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration a été reconduit pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

*Pour Wisley S.A.*

Représenté par M. Matthijs BOGERS

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010091671/15.

(100100931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Whiskey 2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.415.

—  
Suite au transfert de certaines parts sociales émises par la Société suivant les termes d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 juin 2010, et inscrit dans le registre des associés de la Société, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

Special Situations Realty Partners II, L.P.:

9,563 parts sociales

Special Situations Realty Partners FF L.P.:

1,687 parts sociales

M. Thomas Kronsteiner, né le 22 septembre 1965, résidant 3573 Rosenberg Nr. 84, Autriche:

1,250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire dûment autorisé*

Référence de publication: 2010091669/19.

(100100920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 39.245.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010:*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010092212/20.

(100101152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**YBL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 134.437.

—  
En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010091675/11.

(100101019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**YBL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.437.

—  
*Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 juillet 2010:*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, rue des Romains L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon L-8010 Strassen à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Guillaume BERNARD

*Expert-Comptable*

Référence de publication: 2010091676/15.

(100101191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**A.R.I. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.330.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010091683/11.

(100102222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.223.

—  
*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 18 juin 2010*

L'assemblée générale a pris acte des démissions de:

- Monsieur Paulo PIRES TEIXEIRA de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé administrateur:

Maître Ole MARQUARDT, Avocat, né le 15 janvier 1976 à Rodenburg/Wümme, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010092224/17.

(100101103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091697/13.

(100102248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Alata Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALATA INVESTMENT S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010091717/12.

(100102477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Annaba S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.366.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.

Référence de publication: 2010091725/10.

(100102115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**AP3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.854.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091726/11.

(100102249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**C&M Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4965 Clemency, 20, rue de Sélange.

R.C.S. Luxembourg B 79.659.

---

*Assemblée générale extraordinaire*

Administration et Surveillance

1) Est confirmé administrateur et administrateur-délégué pour une durée de six années:

- Monsieur SCHROEDER Camille, prèdit.

2) Sont confirmés administrateurs pour une durée de six années:

- Monsieur LINSTER Armand, prèdit.

- Madame CIGRAND Margot, prèdite.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

- La société GILOANNE S.A. prèdite.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

Clemency, le 31 mai 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010092211/19.

(100100945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**AP3m Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.856.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091727/11.

(100102250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Aqua-Med Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.352.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2010091728/12.

(100102201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Daura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010092214/20.

(100101126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Arizona Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.927.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2010091730/12.

(100102452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Atrium Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 130.034.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091733/13.

(100102482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.333.

---

Le bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010091736/10.

(100102268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

---

EXTRAIT

En date du 8 juillet 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant de la société est acceptée;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010092706/19.

(100103461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2010091739/11.

(100102300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Boutique NO 7 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4601 Differdange, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.767.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091746/13.

(100102484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**BBE Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 145.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091755/10.

(100102096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Bergem Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091757/10.

(100101903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Edvima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.378.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010092217/20.

(100101111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Bernsteintopia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6488 Echternach, 15, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 140.931.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091759/13.

(100102483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Bisectra, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010091766/11.

(100102333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Freiburg Capital Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 74.389.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 22 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010092222/20.

(100101120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Bisectra, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2010091767/11.

(100102334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Brilli Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 143.004.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091774/10.

(100101896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cape Grace Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.156.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010091793/12.

(100102598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Immocan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.424.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Mademoiselle Sophie CARPIAUX, avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, de Monsieur Stéphan CARPIAUX, avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2010*

Mademoiselle Sophie CARPIAUX, avec adresse professionnelle au 4, Grand-Rue, L-1660 LUXEMBOURG, est renommée administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010092226/21.

(100101248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Cape Grace Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.156.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010091794/11.

(100102599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cape Grace Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.156.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010091795/11.

(100102600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Casolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 64.496.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091799/10.

(100102508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**CGLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3825 Schifflange, 18, Schefflengerbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 113.951.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 mai 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091804/13.

(100102485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Chapeau Moderne Entreprise de Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.388.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091806/10.

(100101892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Chrysler Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.804.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHRYSLER INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010091808/11.

(100102442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Lestia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 119.799.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juillet 2010 à Luxembourg.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010:

*Conseil d'administration*

- Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privée, demeurant 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;
- Monsieur Daniel Kuffer, employé privé, demeurant 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;
- Madame Catherine Normand, employée privée, demeurant 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes*

ADOMEX Sàrl, société ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LESTIA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010092231/20.

(100101371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Cit International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.098.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091809/10.

(100101899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.098.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091810/10.

(100101900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cit International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.098.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091811/10.

(100101901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Cit International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 68.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091812/10.

(100101902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Corbis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 79.329.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010091818/11.

(100102349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.359.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

Les actionnaires ont pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur suivant avec effet rétroactif au 15 juin 2010:

- Monsieur Paul DE POURTALES résident à Résidence Excelsior 20, route de Zires, 3963 CRANS Montana, Suisse.

A la même date, les actionnaires ont décidé comme suit:

- De renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric HOTTINGER résident au 2, Freudenberg, CH-6343 Rotkreuz, ZG, Suisse, de Monsieur Elo ROZENCWAJG résident au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de Monsieur Paul DE POURTALES résident à Résidence Excelsior 20, route de Zires, 3963 CRANS Montana, Suisse avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010 ainsi que de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François GONZALES résident au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Juillet 2010.

*Stijn Curfs  
Mandataire*

Référence de publication: 2010092225/23.

(100101287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Crystalrose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 112.351.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRYSTALROSE S.A.

Référence de publication: 2010091821/10.

(100102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Compagnie des Trois Collines Spf S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Compagnie des Trois Collines S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "COMPAGNIE DES TROIS COLLINES S.A.", R.C.S. Numéro B 30.546, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 264 du 21 septembre 1989. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privée conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 28 mars 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 6 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent JACQUEMART, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que vingt et un mille (21.000) actions sur les vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de EUR 386.700.(trois cent quatre-vingt-six mille sept cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «COMPAGNIE DES TROIS COLLINES S.A.» en «COMPAGNIE DES TROIS COLLINES Spf S.A.»;
- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

- Réduction de capital social à concurrence de EUR 286.700.(deux cent quatre-vingt-six mille sept cents euros) pour le ramener de EUR 386.700.-(trois cent quatre-vingt-six mille sept cents euros) à EUR 100.000.-(cent mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions;

- Modification de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts concernant la forme des actions et ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique;

- Ajout à l'article 10 des statuts d'un alinéa autorisant le conseil d'administration à procéder au versement d'acompte sur dividende;

- Modification subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.



L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «COMPAGNIE DES TROIS COLLINES S.A.» en «COMPAGNIE DES TROIS COLLINES Spf S.A.».

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «COMPAGNIE DES TROIS COLLINES Spf S.A.»»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familiale de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 286.700.-(deux cent quatre-vingt-six mille sept cents euros) pour le ramener de EUR 386.700.-(trois cent quatre-vingtsix mille sept cents euros) à EUR 100.000.-(cent mille euros) sans réduction du nombre des actions émises. Le remboursement du montant de EUR 286.700.-se fera aux actionnaires au prorata de leur participation et conformément aux dispositions de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 5 concernant la forme des actions et d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts, concernant le rachat de ses propres actions.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer les articles 6 et 10 des statuts afin d'introduire la possibilité d'avoir un seul administrateur en cas d'un actionnaire unique.

*Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'ajouter à l'article 10 des statuts un alinéa autorisant le conseil d'administration à procéder au versement d'acompte sur dividende.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder aux modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent:

Les articles 5, 6, et 10 vont avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR) représenté par vingt et un mille (21.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur et ont toutes les mêmes droits et avantages.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Évaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Jacquemart, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: LAC/2010/28521. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091817/165.

(100102405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**D.Code Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.367.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091822/12.

(100102143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 81.398.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091824/10.

(100102028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Momo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire prorogée du 14 juin 2010*

L'Assemblée Générale décide de ne pas reconduire le mandat du réviseur d'entreprise, Mazars venant à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide et accepte de nommer EXAUDIT S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B124.982 dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes au lieu et place du réviseur d'entreprise Mazars.

Le mandat du commissaire aux comptes EXAUDIT S.A. viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL SA

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010093550/19.

(100103448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Daxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010091827/11.

(100102188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**De Butzeneck, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 150, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.850.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091829/13.

(100102486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**De Butzeneck, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 150, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.850.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010091830/13.

(100102487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Akir Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 177 du 1<sup>er</sup> février 2002; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1153 du 14 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

AKIR FINANCES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010092271/17.

(100102412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**DLSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 47.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091836/9.

(100102563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Edilcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.532.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010091849/11.

(100102545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Edilcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.532.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010091850/11.

(100102546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Frin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5762 Hassel, 2B, Killebiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 145.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010091879/10.

(100102397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Gex Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.690.800,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 106.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091880/11.

(100102297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Fordella S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091878/10.

(100101942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---